

PRIME DE DENEIGEMENT A M. MAUGUE :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du 18 Janvier 1979, de Monsieur le Préfet de M. & M. refusant d'approuver la délibération du Conseil Municipal du 9 Novembre 1978.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré, maintient sa position et décide de verser 300 F 00 d'heures supplémentaires à Monsieur MAUGUE, afin que le refus préfectoral ne lui cause aucun préjudice.